



camping ★★★
Le Moussailon

6 Route des lacs 40660 MESSANGES

www.camping-lemoussailon.fr
05 58 48 92 89

CONDITIONS GÉNÉRALES

01/ CONTRAT

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location de chalet, mobilhome, lodge cambodgia 4 ou 6 personnes.

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la location.

02/ CAUTION

À l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution du montant indiqué au présent contrat sera demandée par le propriétaire. La caution sera remboursée le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

03/ UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre la location à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

04/ NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration.

05/ ANIMAUX

Les animaux familiers sont acceptés par le propriétaire, prévenez le avant.

06/ INVENTAIRE - ÉTAT DES LIEUX

Un inventaire rapide est effectué par le propriétaire avant l'arrivée des locataires et à la fin de la période de location en récupérant les clefs de la location.

07/ PAIEMENT

Réservation :

La réservation devient effective dès que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte du montant demandé sur le contrat et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto, le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire et à montrer le jour de l'arrivée.

Solde :

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux ou avant d'arriver.

08/ CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) Par le locataire au propriétaire :

- L'acompte est restitué quand la location a pu être relouée pour la même période et au même prix.
- L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.

Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le présent contrat :

- Le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa location.
- L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) Par le propriétaire au locataire :

- Le propriétaire réserve au locataire le montant des sommes encaissées.

09/ INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour par le locataire, **il ne sera procédé à aucun remboursement.**

La direction

